

rédigé, s'il n'est pas modifié, des raisons psychologiques seront inventées de toutes pièces pour justifier la décision ou, peut-être, une décision ne sera pas prise à l'unanimité par les médecins qui formeront le comité psychiatrique.

Tous les députés le savent, mais il n'y a que nous, du Ralliement créditiste, qui osons le dire et même le crier. Pourquoi, messieurs du gouvernement, du côté libéral, n'avez-vous pas exprimé vos idées—excusez-moi—sauf un, peut-être trois ou quatre, sur un grand nombre? A mon avis, il aurait été plus facile de circonscrire le problème, si quelques-uns d'entre vous avaient dit ce qu'ils pensent de ce bill.

Monsieur l'Orateur, l'adoption du bill tel que rédigé revient à dire que si une mère met un enfant au monde, elle souffre toujours de troubles psychologiques, à partir du début de sa grossesse; il faut donc, logiquement, tuer l'enfant, une fois qu'il est au monde, parce que beaucoup de gens souffrent de troubles psychologiques.

Et, maintenant, à propos de la santé physique, combien de fois la situation s'est-elle présentée? On a porté à ma connaissance que le chiffre 1 sur 10,000 était tout près de la vérité. Je n'ai pas en main le texte du médecin qui a déclaré cela, mais je sais que cela a été dit au comité de la justice et des questions juridiques.

Lorsque, pendant une grossesse, la mère est atteinte d'une maladie quelconque, le médecin prescrit immédiatement un traitement visant à guérir cette maladie pour que la mère accouche normalement.

Monsieur l'Orateur, grâce aux remarquables progrès de la science médicale, il se produit de moins en moins de cas urgents où il faille prendre une décision au sujet de la vie de l'enfant.

• (4.20 p.m.)

Il est donc inutile d'inclure dans ce bill les mots «ou la santé». Combien de fois avez-vous vu une mère souffrir d'une maladie quelconque après sa grossesse? Elles sont rares, et ce pour les raisons mentionnées plus haut. Je crois et j'affirme que selon moi, selon mes convictions et mes principes, il n'y a que des raisons immédiates—et il y en a très peu—qui doivent justifier même une discussion portant sur l'avortement d'une femme.

Je n'aime pas les «ou», les «si», les «peut-être ou probablement». Je voudrais avoir quelque chose de sûr. C'est pour cela que je suis en faveur de l'amendement, afin de faire retrancher les mots «ou la santé».

[M. Beaudoin.]

De cette façon, nous éviterons énormément d'abus, tout en protégeant les médecins. Cela est très important, car si un comité de médecins décide de prescrire un avortement thérapeutique, et qu'une patiente décide de poursuivre les médecins par la suite, à cause de remords, etc., elle nuira à la réputation des gynécologues, des spécialistes de cet hôpital, du comité thérapeutique ou même de l'hôpital.

Alors, monsieur l'Orateur, si les honorables députés veulent prendre la parole, j'invite surtout mes amis—j'en ai plusieurs parmi les libéraux—afin que l'on puisse voir si la majorité des députés connaissent exactement l'importance et la gravité du bill que nous étudions en ce moment. J'en serais très heureux.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, je suis en faveur du retrait de l'article 18, du bill C-150, et je demande de biffer les mots «ou la santé».

M. Pierre de Bané (Matane): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord faire remarquer, à l'occasion de cet nième amendement, présenté par mon collègue du Ralliement créditiste, que cette institution, grâce à eux, devient la risée du public.

Lorsque je constate, monsieur l'Orateur, que des gens, au nom de leur bonne conscience, de leur morale, de leurs scrupules, paralysent la Chambre depuis 19 jours, au nom de la démocratie...

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Gauthier: Je crois que l'honorable député ne traite pas du tout de l'amendement qu'on vient de présenter.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En toute justice pour le député de Matane (M. de Bané), la présidence devrait au moins pouvoir entendre ses observations préliminaires. Comme je l'ai expliqué à d'autres députés, la présidence a cherché à être aussi généreuse que possible en appliquant la règle de la pertinence, parfois trop généreusement dans le cas de certains députés...

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: ...et je signalerai que nous l'avons été particulièrement à l'égard du Ralliement créditiste. Il n'est que juste, je crois, que nous entendions le député